



## Revision convention de divorce

Par **suery sebastien**, le **27/08/2018** à **09:52**

Bonjour

voilà ma situation

Divorcé depuis 2 ans par consentement mutuel je paye les dettes seul (480€ par mois pdt encore 2 ans )depuis le divorce vu que mon ex femme n avait pas de revenus hormis les pensions (200€) et allocations familiales elle était en école d infirmière

Je vis donc chez mes parents avec ma fille que j ai a charge depuis le divorce il est impossible pour moi de prendre un appartement avec cette dette

Elle vient de réussir son diplome et va donc avoir un travail et un salaire .

Est il possible de revoir la convention de divorce afin qu elle participe aux dettes contractees lors de notre union ?

Merci

Par **Visiteur**, le **27/08/2018** à **11:55**

Bonjour

Effectivement, attendez qu'elle ait obtenu un poste et demandez au JAF, la révision des conditions.